



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, Bonn, le vendredi 5 février 2010

### **Renforcement de la coopération entre l'ANSSI et son homologue allemand le BSI**

Le 12<sup>ème</sup> conseil des ministres franco-allemand, sous la présidence du Président de la République Nicolas SARKOZY et de la Chancelière Angela MERKEL, a défini les orientations de la coopération bilatérale pour les prochaines années.

Parmi les quatre-vingt mesures retenues, la France et l'Allemagne sont convenues de travailler ensemble au « renforcement des mesures de protection contre les attaques cybernétiques, notamment dans les instances internationales appropriées ».

Les services allemands et français chargés de la sécurité des systèmes d'information, le Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik (BSI) et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), ont une longue tradition de coopération, mais le développement des nouvelles menaces nécessite d'accroître encore leur partenariat.

Patrick Pailloux, directeur général de l'ANSSI, a souligné que « le renforcement des coopérations internationales est une priorité majeure. L'excellence des relations entre l'ANSSI et le BSI est une opportunité pour nos deux pays d'accroître ensemble nos capacités de défense contre les cyberattaques ».

Michael Hange, président du BSI, a ajouté : « à la lumière des menaces croissantes contre les systèmes d'information, une action concertée au niveau international est devenue une nécessité. La coopération de l'autorité française chargée de la sécurité des systèmes d'information, l'ANSSI, et du BSI constitue un modèle pour faire face à ce défi ».

#### **Contacts presse :**

**Matthias GÄRTNER (BSI) +49 (0)228 99 9582 5850 - matthias.gaertner [at] bsi.bund.de**

**Jean-Philippe CHAPUT (ANSSI), +33 (0)1 71 75 84 04 – communication [at] ssi.gouv.fr**